



Comité Départemental de Tir de l'Essonne



CHALLENGE DE L'ESSONNE – SYLVIE LAPIERRE

Voici la notice et la fiche d'inscription pour le *challenge de l'Essonne – Sylvie Lapierre*.

SAISON 2020/2021

Suite aux conditions difficiles et changeantes pour les associations sportives, nous avons décidé de modifier ce Challenge, en espérant aller au bout des 3 matchs. Le 1er match sera à Etréchy, au dates et lieux prévus pour le deuxième. Soit nous disposerons d'ici là d'écrans de séparation, soit nous devons trouver un autre club pour l'une des deux disciplines. Le 2ème se déroulera sur 2 sites : Etampes pour le pistolet, et Ollainville pour la carabine début Février. Concernant le 3ème match, il faudra également revoir tout cela au fur et à mesure, en fonction du nombre d'inscrits.

1er Match **ETRECHY** **9 et 10 janvier 2021**

Séries : Samedi 1 - 8H15 2 - 10H45 3 - 14H15 4 - 16H45
Dimanche 5 - 8H15 6 - 10H45 7 - 14H15 8 - 16H45

2ème Match **Etampes / Ollainville** **6 et 7 février 2021**

Séries : Samedi 1 - 8H15 2 - 10H45 3 - 14H15 4 - 16H45
Dimanche 5 - 8H15 6 - 10H45 7 - 14H15 8 - 16H45

3ème Match **MONTGERON** **27 et 28 mars 2021**

Séries : Samedi 1 - 8H15 2 - 10H45 3 - 14H15 4 - 16H45
Dimanche 5 - 8H15 6 - 10H45 7 - 14H15 8 - 16H45

(Le nombre de séries proposées pour ce 3ème Match sera fonction du nombre de participants, il sera peut-être nécessaire de créer des séries le vendredi)



Comité Départemental de Tir de l'Essonne



Inscriptions et établissement du plan de tir :

Chaque club devra retourner les feuilles d'inscription, dûment remplies pour le premier match, **avant le 7 Décembre 2020 à :**

**Patrice Arnaud - 18, rue du Gault - Géraïnville 28360 PRUNAY LE GILLON
Tél. : 06 12 77 77 05 - Mail : patrice.cdte91@free.fr.**

- ✓ Les inscriptions pour le 2^{ème} match se feront à l'issue du 1^{er} match, pour le 3^{ème} à l'issue du 2^{ème}.
- ✓ Aucune inscription ne sera prise téléphoniquement..
- ✓ Un plan de tir, sera envoyé avant chaque match, au responsable **désigné sur la feuille d'engagement** ou à défaut au Président du Club dans les plus brefs délais.
- ✓ Aucune modification ne pourra être faite au plan de tir définitif sauf cas de force majeure et en fonction des disponibilités dans les autres séries.

Déroulement des épreuves :

- Application du règlement ISSF.
- Les horaires prévus seront respectés (sauf incident de fonctionnement)
- Concours sur 3 matches, la participation aux 3 matches est obligatoire pour rentrer dans le classement
- Classement individuel par catégorie et par discipline
- Les équipes du challenge sont composées des deux meilleurs pistoliers et des deux meilleurs carabiniers de chaque club. La participation au challenge est automatique et ne requiert aucune inscription préalable. Ne seront pris en compte, **pour le classement par équipes, que les tirs qui auront été effectués sur 60 coups.**

Règlement particulier :

- Le challenge est destiné à promouvoir la compétition au sein des clubs. *Le challenge comporte deux classements, un pour les tireurs confirmés, un pour les tireurs non confirmés.*
- Le niveau devra être indiqué sur la feuille d'engagement. *On entend par tireur débutant, un tireur ayant éventuellement participé lors de la saison ou d'une saison précédente aux championnats départementaux mais qui n'aurait pas eu le niveau pour se qualifier aux championnats régionaux ou un tireur dont c'est la première saison de tir.*
- *Tireur confirmé : ayant participé à un championnat régional (ou ayant été qualifié à un championnat régional) dans la même discipline.*
- *compte tenu du système pratiqué par la Ligue avec les quotas, la qualification aux régionaux ne demande pas un score très élevé.*
- *Ce système favorisera le classement des tireurs non confirmés qui pourront ainsi accéder plus facilement à une médaille.*
- *Tireur non confirmé : tireur débutant (première année de tir) ou tireur ayant participé aux championnats départementaux mais ne s'étant jamais qualifié pour les régionaux.*
- *Cadet première année - sera considéré comme tireur confirmé si le jeune a participé à un championnat de France en école de tir.*



Comité Départemental de Tir de l'Essonne



- *Cas particulier :*
- *Tireur ne s'inscrivant pas aux départementaux : sera considéré comme non confirmé lors de sa première inscription au challenge de l'Essonne - sera considéré comme tireur confirmé dès lors qu'il aura terminé dans les 3 premiers lors d'un précédent challenge de l'Essonne.*
- *Merci à tous de jouer le jeu afin de ne pas fausser les résultats de cette amicale compétition.*
- Les tirs devront être effectués pendant le challenge. Un tireur qui ne pourrait participer à un des matchs pourra tirer celui-ci lors du match suivant en fonction du plan de tir. Cette dérogation ne pourra être accordée qu'aux tireurs pouvant justifier de leur impossibilité à participer au match en question et ayant fait une demande préalable au président du CDTE.

Engagements :

Le montant des engagements est de :

20€ par tireur, pour l'ensemble des matches.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre du C.D.T.E.

Le règlement correspondant au montant des 3 matches doit être effectué avant le début de la compétition. Une facture récapitulative sera envoyée aux clubs dès la fin des inscriptions.

Remise des récompenses :

Vu les conditions sanitaires, il n'y aura malheureusement pas de remise de récompenses à l'issue du 3^{ème} match, pas plus que de pot de l'amitié.

La commission sportive souhaite bonne chance à tous les tireurs et vous prie de recevoir ses sportives salutations.

Pour la Commission Sportive
Patrice ARNAUD